RAPPORT

DES COMMISSAIRES

DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Chargés de ſurveiller les opérations de la Caiſſe d'Eſcompte.

Le 30 Mai 1790.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

MESSIEURS,

Les Commiſſaires que vous avez chargés de ſurveiller les opérations de la Caiſſe d'Eſcompte ont eu, dans pluſieurs occaſions, l'honneur de répondre aux queſtions que vous leur avez faites ; mais ils vous doivent un compte plus détaillé dans le moment où votre Comité des Finances vous propoſe d'autoriſer le Premier Miniſtre des Finances à terminer les

A

affaires du Gouvernement avec la Caiſſe, en arrêtant ou ſoldant, d'après un compte de clerc à maître, ce qui lui ſera dû pour la diſtribution de numéraire qu'elle a faite depuis vos Décrets des 19 & 21 Décembre de l'année dernière.

Vous aviez décrété le rembourſement en annuités de 70 millions, & celui de 170 en Aſſignats à cinq pour cent des ſommes que la Caiſſe avoit prêtées à l'Etat à diverſes époques. Vous aviez ordonné qu'elle reprendroit ſes paiemens à bureau ouvert le premier Juillet; & ſans vous expliquer alors poſitivement ſur le ſervice de numéraire qu'elle faiſoit depuis la fatale époque du 16 Août 1788, vous aviez paru les regarder comme une condition néceſſaire à la tranquillité publique.

Par votre Décret du 17 Avril qui a créé les Aſſignats-monnoie, vous avez changé la forme de rembourſement à la Caiſſe pour 170 millions, & vous avez ſéparé, à compter du 15 Avril, les affaires de cette Caiſſe & celles du Gouvernement.

Les Adminiſtrateurs repréſentèrent alors à vos Commiſſaires qu'ils ne pouvoient plus continuer le ſervice de numéraire, onéreux aux actionnaires par les frais que l'achat de l'argent entraînoit, à moins d'un ordre précis. Vos Commiſſaires, perſuadés que la néceſſité des circonſtances exigeoit la continuation de ce ſervice, leur en donnèrent l'ordre le 24 Avril, & ſur le compte qui vous fut rendu le 25 par l'un d'eux, vous approuvâtes cet ordre, & vous chargeâtes votre Comité des Finances de vous faire un rapport ſur cet

objet, dont il étoit saisi depuis long-temps, & dont il vous avoit plusieurs fois entretenus. Les mêmes Administrateurs remirent aussi, à cette époque, à vos Commissaires, un Mémoire dans lequel ils exposoient les pertes que ce service causoit aux actionnaires, & ce Mémoire a été soumis à l'examen du Comité des Finances.

Vos Commissaires nommés par le Comité d'aliénation des domaines nationaux conformément à votre Décret du 17 Mars, se tiendront dans les bornes de la surveillance dont vous les avez chargés, & vous mettront seulement sous les yeux l'état du numéraire distribué par la Caisse d'Escompte, & la forme dans laquelle cette distribution se fait.

Avant le 28 Novembre, la distribution de numéraire se faisoit aux porteurs de billets à mesure qu'ils se présentoient, mais avec une forme assez lente pour qu'il n'en fût pas payé plus de 300 par jour. L'affluence des porteurs, la crainte des effets qu'elle pouvoit produire, & la nécessité d'assurer du numéraire pour la solde de la Garde Nationale & d'autres besoins publics, firent prendre à la Municipalité de Paris, de concert avec les Administrateurs de la Caisse, le parti d'ordonner que les possesseurs de billets qui voudroient les échanger contre de l'argent, s'adresseroient au Lieutenant de Maire chargé des Établissemens publics, lequel désigneroit chaque jour les 300 numéros qui devroient être payés. Il résulte de cet arrangement que la somme de la distribution journalière varie selon la proportion des grands & des petits

billets désignés par le Lieutenant de Maire ; & sur cette somme, les particuliers possesseurs de billets n'en reçoivent que de 50 à 60 mille livres ; le reste est distribué pour les établissemens & pour les travaux publics, pour les Manufactures & pour le Commerce.

Les états que vos Commissaires ont l'honneur de vous présenter ont été formés sur les registres du Lieutenant de Maire, & sur ceux de la Caisse d'Escompte, & vous observerez que les sommes énoncées dans le premier état, excèdent celles effectivement payées, parce que quelquefois les possesseurs de billets négligent de présenter au remboursement ceux qu'ils sont autorisés a toucher.

La tâche de vos Commissaires est donc remplie sur cet objet par l'exposé qu'ils viennent de vous faire, & par les précautions qu'ils ont prises pour en assurer la vérité. Ils doivent, en finissant, rendre ici justice au zèle des Administrateurs de la Caisse, & à l'ordre qui règne dans leur gestion.

Il est juste que la Caisse d'Escompte soit remboursée des frais du service qu'elle a fait pour une distribution de numéraire importante au repos public, à laquelle elle n'étoit point obligée, & qui s'est toujours opérée par des achats de matières chez l'Etranger ; vos Commissaires ne peuvent donc qu'approuver le projet de Décret qui vous est présenté par le Comité des Finances.

Signé, DE DELLEY D'AGIER, DU PONT DE NEMOURS, le Duc de la ROCHEFOUCAULD, BUREAUX DE PUSY.

ÉTAT

Des Payemens ordonnés par le Bureau des établissemens publics à faire à la Caisse d'Escompte.

Du 19 Décembre 1787, au premier Janvier 1790.	1,708,000 l.
Du premier Janvier au premier Février.	4,481,700
Du premier Février au premier Mars	5,636,600
Du premier Mars au premier Avril	6,169,600
Du premier Avril au 15 du même mois.	2,759,100
	20,755,000 l.
Du 15 Avril au premier Mai. . .	3,113,200 l.
Du premier Mai jusques & compris le 29 du même mois. . . .	5,133,300
	8,246,500 l.

RECAPITULATION.

Du 19 Décembre 1789 au 15 Avril 1790.	20,755,000 l.
Du 15 Avril jusques & compris le 29 Mai.	8,246,500
Total général. . . .	29,001,500 l.

Certifié véritable & conforme aux Regiſtres de diſtribution, par Nous Lieutenant de Maire au Département des Établiſſemens publics : à Paris ce 30 Mai 1790.

BROUSSE DESFAUCHERETZ.

BILLETS DE CAISSE

Rembourſés depuis le 19 *Décembre* 1789, *juſques & compris le* 29 *Mai* 1790.

Du 19 *Décembre* 1789 *au* 14 *Avril* 1790.

En Décembre 1789 depuis le 19 juſqu'au 31 dudit mois. . . .	1,545,100 l.
En Janvier 1790.	3,624,900
En Février, *idem.*	4,379,400
En Mars, *idem.*	5,930,400
En Avril depuis le premier juſqu'au 14 dudit.	2,427,700
	17,907,500 l.

A déduire.

Pour parties de dépôt rendues contre Billets & compriſes dans l'état de payement ci deſſus. . . .	893,500
Reſte payé au Public . . .	17,014,000 l.

Du 15 *Avril au* 29 *Mai.*

Du 15 Avril au 30 dudit	3,538,200	8,645,900
Du premier Mai au 29 dudit . . .	5,107,700	
Total		25,659,900 l.

Certifié véritable par Nous Administrateurs soussignés : à Paris ce 30 Mai 1790.

Signé, DOOZAN, DELESSART, LE ROY DE CAMILLY, DE VAUDEUIL, J. F. PERREGAUX DETRACY, LAVOISIER, VANDENYVER.

A PARIS DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.